

Paris, le 2 février 2017

Allongement de la durée d'attribution de l'AAH **Une mesure positive, qui ne règle pas la question du pouvoir d'achat des personnes handicapées.**

Un décret publié ce matin au journal officiel étend de dix à vingt ans la durée maximale d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés. La FNATH salue cette mesure qui va permettre de simplifier les démarches des personnes handicapées. Pour autant, la question des ressources des personnes handicapées reste pleine et entière. La FNATH se mobilise pour en faire un enjeu de ces campagnes électorales.

Le [décret du 1er février 2017 relatif à la réforme des minima sociaux](#) étend notamment de dix à vingt ans la durée maximale d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés et du complément de ressources, applicable par dérogation aux personnes dont le taux d'incapacité permanente est supérieur ou égal à 80 %.

La FNATH salue cette mesure, annoncée il y a déjà plusieurs mois, qui est de nature à simplifier les démarches des personnes handicapées.

Pour autant, cela ne règle en rien la question des ressources des personnes handicapées. En effet, le montant de cette allocation contraint ses bénéficiaires à vivre sous le seuil de pauvreté et sans aucune autre perspective, leur handicap les empêchant de s'insérer dans le monde du travail.

Mais au-delà de cette allocation, il convient de ne pas oublier toutes les personnes vivant en raison de leur état de santé ou de leur handicap sous le seuil de pauvreté. C'est ainsi aussi à une revalorisation des pensions d'invalidité et des rentes accidents du travail – maladies professionnelles que la FNATH appelle.

A ce stade, les propositions des candidats diffèrent sur le sujet, allant de la création d'un revenu universel, qui n'apporte pas de réponse à court terme aux personnes handicapées, à la création d'une allocation universelle, en passant par la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés.

La FNATH va faire de cette question un de ces sujets de mobilisation lors des prochaines échéances électorales.

